



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE Services Techniques -Appareil de traçage – SPORT COMM

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la proposition de l'entreprise SPORT COMM, en date du 07/03/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat d'une traceuse pour les équipes des services techniques de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise SPORT COMM sise 18 route de Château Chinon 71400 AUTUN, est retenue pour l'achat d'une traceuse pour les équipes des services techniques de la Ville de Royat, pour un montant de 1 305.00 € HT 1 566.00 € TTC.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise SPORT COMM
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 08/03/2024

**Le Maire,
Marcel ALEDO**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

DJ 24-092



AUTUN DIJON MACON METZ NEVERS
03 85 52 66 95 03 80 57 35 81 03 85 51 02 28 03 87 30 10 31 03 86 61 23 46

Devis

D2403-06918

07/03/2024



Adresse de facturation

VILLE DE ROYAT

42 Bd Barrieu
63130 Royat
France

Informations

Votre contact : Benoit ALBINET
Mail de contact : benoitlbinet@sportcomm.fr
Tél de contact :

Désignation	Prix unit C HT	Qté	Prix total C HT	TVA	Prix total C TTC
FBD - Appareil de traçage Pulve Green électrique PRO PGE PRO	1 305,00	1	1 305,00	20% A	1 566,00

Conditions de paiement
Echéance : 1 566,00 € à la livraison par virement
Modalités : Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Nombre d'articles	1
-------------------	---

Montant total lignes HT				1 305,00 C
Code TVA	%	TTC €	HT €	TVA €
A	20	1 566,00	1 305,00	261,00
Montant total TTC				1 566,00 C

Accord client - Proposition expirant le 07/04/2024
Mention 'Bon pour accord', date, et signature

Visa finances
[Signature]

Bon pour accord,
de la part de,
[Signature]
M. AUEDO.

